

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASALABRIVA.

N°21/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'août à 18h30, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire  
Etaient présents : Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Olivesi Madeleine, Vandini Marie-Claude, Massaro Gilles, Pastorino Julien, Etori Lionel, Pajanacci Jean Paul, Muselli Michel, Vittori Marie-Thérèse.

Absents : Nicolai Pierre Paul,

Secrétaire : Madame Renucci Sandrine.

Objet : vente lot Mme et Mr MAUD'HUY

Le Président rappelle que, par délibération en date du 10/10/2021, le Conseil avait attribué le dernier lot du lotissement communal avec des délais réduits pour la réalisation des formalités : 2 mois pour le dépôt du permis de construire, 5 mois pour la réalisation de la vente et avait hiérarchisé les bénéficiaires afin de passer directement au suivant en cas de défection.

Mr Enrique Maud'huy attributaire après l'abandon de Mr Stephan Aguilar a bien déposé et obtenu son permis de construire dans les temps et pris rapidement rendez-vous chez un notaire qui a quelque peu laissé trainer le dossier.

Maitre Voglimacci, n'ayant pu finaliser la vente dans le délai imparti, nous demande de prendre une autre délibération fixant la date limite de signature au 31 octobre prochain. Ce délai supplémentaire lui permettant de régulariser l'acte.

Il demande au conseil d'en délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré décide à la majorité (9 pour 1 abstention)

- De porter le délai de signature au 31 octobre 2022

De donner pouvoir au maire pour signer l'acte de vente correspondant, aux condition fixées par la délibération du 10/10/2021.

Ainsi Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Date de la convocation : 17.08.2022



*Le Maire*  
**V. MICHELETTI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20220825-21-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/08/2022

Affichage : 05/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

